

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 Juin 2015

PRESENTS : Tous sauf Alain GIBEY

M. Jacques ADRIANSEN a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 mai 2015 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 1 : DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordé le Conseil municipal par délibérations du 25 avril 2014 et 18 juillet 2014, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT :

- **Décision n°6** du 16 juin 2015 : maîtrise d'œuvre réfection voirie entre église et château

(B.E.J. : 7 656 € T.T.C.).

- **Décision n°7** du 16 juin 2015 : maîtrise d'œuvre réfection voirie au lieu-dit « Charchillac »

(B.E.J. : 8 352 € T.T.C.).

- **Décision n°8** du 16 juin 2015 : levé topographique de l'emprise de des aménagements au lieu-dit « Charchillac – Rue de la forêt de chaux »

(B.E.J. : 1 680 € T.T.C.).

DELIBERATION N° 2 : REPARTITION DU PRELEVEMENT DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Nom Communes	Prélèvement de droit commun	Poids fiscal	répartition 50/50	écart droit commun / 50-50
<i>ABBANS DESSOUS</i>	1 431	1.0	854.82	576.18
<i>ABBANS DESSUS</i>	1 861	1.7	1 507.73	353.27
<i>BERTHELANGE</i>	3 190	1.8	1 601.42	1 588.58
<i>BYANS SUR DOUBS</i>	4 054	2.5	2 243.97	1 810.03
<i>CORCELLES FERRIERES</i>	2 789	1.7	1 500.21	1 288.79
<i>CORCONDRAY</i>	1 066	0.7	603.60	462.40
<i>ETRABONNE</i>	1 457	1.0	903.87	553.13
<i>FERRIERES LES BOIS</i>	2 252	1.6	1 470.96	781.04
<i>LANTENNE VERTIERE</i>	12 408	8.6	7 665.96	4 742.04
<i>MERCEY LE GRAND</i>	4 233	2.8	2 487.12	1 745.88
<i>POUILLEY Français</i>	6 001	4.5	4 045.49	1 955.51
<i>ROSET FLUANS</i>	3 340	2.4	2 103.05	1 236.95
<i>SAINT VIT</i>	89 236	63.2	56 482.18	32 753.82

VELESMES ESSARTS	6 002	3.6	3 196.22	2 805.78
VILLARS SAINT GEORGES	2 060	1.5	1 320.65	739.35
VILLERS BUZON	1 921	1.6	1 440.68	480.32
part communes	143 301.00	100	89 427.94	53 873.06

Délibération : les explications entendues, le Conseil Municipal est appelé à accepter la répartition du FPIC 50/50 selon la voie dérogatoire libre.

DELIBERATION N° 3 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le conseil décide de modifier le budget comme suit :

Budget Commune :

FD compte 6521 : 491,35 € (déficit budgets annexes)

Budget « Au Chêne » :

FR compte 7552 : 491,35 € (prise en charge déficit budgets annexes)

FD compte 023 : 491,35 € (virement section d'investissement)

IR compte 021 : 491,35 € (virement de la section de fonctionnement).

ID compte 2313 : 491,35 € (immobilisations en cours-construction)

Les dépenses sont financées sur l'excédent de fonctionnement en cours du budget communal.

La proposition de modifications budgétaires est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION N° 4 : AVENANT MAÎTRISE D'ŒUVRE SALLE POLYVALENTE OLIVIER VICHARD

M. le Maire informe le Conseil que le maître d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente a fait parvenir en mairie un avenant du marché de maîtrise d'œuvre suite à révision de prix. Le montant de l'avenant concerne le cabinet de maîtrise d'œuvre ainsi que les bureaux d'études.

Celui-ci dépasse les 5 % de tolérance prévu par le code des marchés publics. Les honoraires doivent donc être revalorisés au prorata de l'augmentation du montant de l'opération par rapport à l'engagement initial du contrat.

Concernant la salle polyvalente:

- Le montant des travaux sur notre contrat est de 551 000 € et le taux d'honoraires de 12,8%.
- Le montant définitif des travaux devrait être sauf erreur de 687 001 € (hors terrain de sports) soit 136 001 € de plus.
- Nous vous proposons un taux d'honoraires correspondant aux missions PRO jusqu'à AOR soit 71% du taux originel de 12,80% = 9,08%.
- Le montant de la rémunération complémentaire de l'équipe serait donc de 136 001 € x 9,08% = 12 348,89 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée favorablement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

DELIBERATION N° 5 : CONVENTION ACTIVITES SPORTIVES

Monsieur le Maire présente la demande par M. Franck DURAND, affilié à la Fédération française des sports de contact et disciplines associées, par laquelle il demande l'autorisation d'utiliser les nouveaux locaux de la commune pour des activités sportives (ados thaï ; aéro thaï ; boxe enfants ; sport séniors thaï).

Les activités proposées se dérouleront le mardi de 18 h 30 à 19 h 30 et le mercredi de 09 h 30 à 10 h 30, de 15 h 00 à 16 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'autoriser M. Franck DURAND à utiliser la petite salle polyvalente Olivier Vichard et donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

La présente convention de mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DELIBERATION N° 6 : VEHICULE SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire présente au conseil le devis du garage Durand dans le cadre de l'achat d'un véhicule pour les services techniques de la commune.

Ce devis concerne un véhicule de marque Peugeot Partner Utilitaire de 46 000 km pour 7 250 € HT.

M. le Maire ne participe pas au vote compte tenu des liens de voisinage qu'il a avec M. Durand.

A l'issue des débats, le conseil décide à la majorité absolue de 8 voix pour et une abstention, l'achat du véhicule Peugeot Partner au garage Durand pour un montant de 7 250 € HT.

DELIBERATION N° 7 : TARIFS CASSE MATERIEL SALLE POLYVALENTE

M. le Maire présente les propositions de tarifs en cas de casse, perte, dégradation du matériel de la salle polyvalente Olivier Vichard (tableau joint à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité absolue de 8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, de valider les tarifs proposés, moyennant les modifications opérées lors de cette séance de conseil.

Ceux-ci sont applicables à compter de la présente délibération.

Désignation	Proposition prix en cas de casse , dégradation, perte,... en €
Verre 19 cl	1,5
Verre 15 cl	1,5
Flûtes	1,5
Bol	2
Saladier	8
Carafe	4
Assiette à dessert	2
Assiette plate	2
Assiette creuse	3
Légumier rond inox	10
Plat oval inox (27 cm)	8
Plat oval inox (45 cm)	12
Tire bouchon	10
Corbeille osier	1,5
Cuillère à soupe	1
Cuillère à dessert	1
Couteau	1,5
Fourchette	1
Plateau de service	10
Ecumoire	13
Grand couteau (x3)	85
Fait tout	70
Sous tasse	3
Tasse	3
Louche	13
Planche à découper	30

Chaise adulte	20
Chaise enfant	50
Table adulte	250
Tables enfant	290
Chariot table + roulettes pivotantes avec frein	470
Chariot chaise	85

DELIBERATION N° 8 : ADHESION ASSOCIATION DES VILLAGES DE LA FORET DE CHAUX

M. le Maire présente la demande déposée en Mairie par l'Association des villages de la Forêt de Chaux. Cette Association regroupe les 26 villages bordant la forêt de Chaux et participe à l'entretien, la rénovation du patrimoine local. Elle organise également des manifestations afin de faire découvrir au plus grand nombre ce patrimoine.

L'Association fonctionne grâce aux manifestations qu'elle organise mais aussi par le biais des subventions accordées par les communes et communautés de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité absolue de 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'adhérer à l'Association des villages de la forêt de Chaux et accorde une subvention de 50 € à l'association.

DELIBERATION N° 9 : REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DE CONVIVIALITE

M. et Mme Lambert, domiciliés 34 rue du bas des houx, 25410 ROSET-FLUANS, ont loué la salle de convivialité le samedi 23 mai 2015. La location de la salle de convivialité est au tarif de 120 € par jour conformément à la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2015, modifiée le 29 mai 2015.

La location du 23 mai ayant été facturée 240 €, alors qu'une journée de location est à 120 €, le conseil décide de rembourser 120 € à M. et Mme Lambert.

DELIBERATION N° 10 : DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PLUVIAL COMMUNAL

M. et Mme Bressolles, domiciliés 22 rue des Saulniers, 25410 ROSET-FLUANS, ont déposé une demande par courrier pour demander la possibilité de se raccorder soit au réseau d'eau pluvial de la rue des Saulniers, soit de rejeter les eaux superficiellement sur la parcelle communale ZL 66, dans le cadre du projet du permis de construire situé sur les parcelles ZL 105 et 106.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le raccordement au réseau d'eau usée de la rue des Saulniers qui s'évacue dans le système d'infiltration communal, sous réserve de remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- compatibilité avec le dossier Loi sur l'eau déposé par la commune dans le cadre du permis d'aménager « Aux Anciens Essarts »
- que le forage soit fait aux frais du propriétaire du terrain
- sous réserve de la fixation d'une taxe de raccordement

La possibilité d'une solution identique pour les autres futurs logements sera étudiée et dépendra de la compatibilité avec le dossier Loi sur l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 05.

Compte rendu affiché le 30 juin 2015

Le Maire,
Arnaud GROSERRIN